

**ROANNAIS  
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

**N° DP 2022-399**

Stratégies et ressources foncières

Centre des entreprises  
37 rue Albert Thomas  
Commune de Roanne

Bail de droit commun  
du 5 décembre 2022 au 4 décembre 2025  
avec la société CIDER ENGINEERING

|                     |              |
|---------------------|--------------|
| Certifié exécutoire | 12 DEC. 2022 |
| Reçu en préfecture  | 06 DEC. 2022 |
| Publié              | 12 DEC. 2022 |

**Le Président de Roannais Agglomération,**

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence obligatoire « Développement Economique » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour décider, en qualité de bailleur, ou accepter, en qualité de preneur, de conclure, de réviser, de renouveler toute promesse de bail, tout bail, toute convention d'occupation, de mise à disposition du domaine public ou du domaine privé, de répartition de charges et les avenants correspondants pour une durée inférieure ou égale à 3 ans, à titre gratuit ou onéreux, et quelle que soit la durée pour les baux du Numériparc ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Eric PEYRON, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir citée ci-dessus ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 décembre 2021 relative aux tarifs des locations immobilières du Centre des entreprises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

Considérant que Roannais Agglomération est propriétaire de bureaux dans un immeuble en copropriété dénommé « Centre des Entreprises », situé 37 rue Albert Thomas à Roanne ;

Considérant que la société CIDER ENGINEERING, ayant son siège 37 rue Albert Thomas à Roanne, a sollicité Roannais Agglomération pour poursuivre l'occupation des bureaux C et D au sein du « Centre des Entreprises » précité, dont les baux arrivent à échéance le 30 novembre prochain ;

Considérant qu'un nouveau bail de droit commun est nécessaire pour formaliser les conditions d'occupation desdits bureaux avec la société CIDER ENGINEERING ;

**DECIDE**

- D'approuver le bail de droit commun avec la société CIDER ENGINEERING, société coopérative d'intérêt collectif par actions simplifiée à capital variable, ayant son siège à Roanne (42300), 37 rue Albert Thomas ;
- De préciser que ce bail de droit commun concerne l'occupation du bureau C meublé, d'une surface de 19,24 m<sup>2</sup>, et du bureau D meublé, d'une surface de 14,77 m<sup>2</sup>, lesdits bureaux situés au sein du « Centre des Entreprises », 37 rue Albert Thomas à Roanne ;
- D'indiquer que l'occupation est accordée exclusivement pour une activité d'ingénierie en matière de démantèlement et de déconstruction, à l'échelle industrielle, de matériels lourds et de leurs composants par une recherche pragmatique et écologique ;
- De dire que le contrat prend effet le 5 décembre 2022 pour une durée de 3 ans ;
- D'indiquer que le loyer des bureaux et le prix des prestations sont fixés conformément à la grille tarifaire en vigueur.

Par délégation du Conseil communautaire  
Pour le Président et par subdélégation,  
**Eric PEYRON**

Vice-Président délégué au patrimoine et à la voirie

